

2 PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC : LA SITUATION DU LOGEMENT

Le chapitre 2 de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec (ERS, 2008) présente la situation du logement dans les communautés des Premières Nations du Québec. Étant donné qu'il constitue un résumé de l'information contenue dans le chapitre 2, le présent document pourrait donner lieu à des interprétations différentes. Pour bien comprendre les résultats de cette enquête, le lecteur est invité à lire le chapitre intégral.

Suite du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* (Canada, 1996), plusieurs problèmes concernant le logement ont été recensés : le besoin de réparations majeures, l'accès à l'eau courante, le surpeuplement, le niveau de salubrité ainsi que le coût des loyers. Cette fiche synthèse porte sur les types de logements habités, les infrastructures et services, la taille et la qualité des logements, les moisissures ainsi que la qualité de l'eau dans les communautés des Premières Nations du Québec.

Types de logement

En ce qui concerne les types de logements¹ habités en 2008, 61,2 % des Premières Nations ont déclaré vivre dans un logement de bande, 5,2 % ont dit être locataires et 30,5 % sont propriétaires. Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, la proportion de personnes vivant dans un logement de bande a augmenté entre 2002 et 2008.

¹ Logement en propriété

Un logement est considéré comme « possédé » même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'une copropriété divisée (condominium) enregistrée ou non.

Logement en location

Un logement est considéré comme « loué » même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Pour les besoins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et ils occupent leur logement en vertu d'un bail.

Logement de bande

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale, appelée « logement de bande », a donc été créée aux fins du recensement.

² Zones géographiques

La mesure de l'isolement géographique est basée sur un système de zones élaboré par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

Zone 1 : La communauté est située à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 2 : La communauté est située entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 3 : La communauté est située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 4 : La communauté n'a pas de route d'accès ouverte reliée toute l'année à un centre de services.

Centre de services : la localité la plus proche où les membres de la communauté doivent se rendre pour avoir accès aux fournisseurs, aux banques et aux services gouvernementaux.

Tableau 1 : Type de logement en 2008 (N = 19 068) et 2002 (N = 16 689)

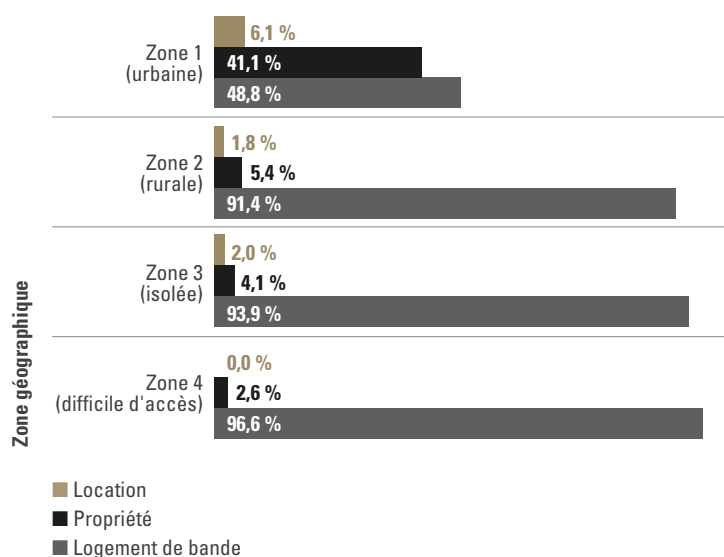
Type de logement	ERS 2008	ERS 2002
	%	%
Location [†]	5,2	7,9
Propriété ^{**}	30,5	39,9
Logement de bande ^{**}	61,2	48,7
Autre, ne sait pas, refus	3,1	3,5

[†]p < 0,01 (comparaison entre 2008 et 2002)

^{**}p < 0,001 (comparaison entre 2008 et 2002)

La figure 1 montre une diminution importante du pourcentage de propriétaires selon l'isolement géographique² de la communauté où ils résident; plus cette communauté est éloignée, plus le pourcentage de propriétaires diminue. Plus précisément, 41,1 % de la population de la zone 1 est propriétaire alors que tel est le cas pour seulement 2,6 % de celle de la zone 4. À cet égard, le revenu semble aussi avoir une influence sur l'accès à la propriété. La proportion de propriétaires tend à augmenter en fonction du revenu.

Figure 1 : Type de logement selon la zone géographique (N = 19 068)



Infrastructures de base et services

On note que la proportion des Premières Nations ayant déclaré posséder une variété d'infrastructures et de commodités dans leur logement (p. ex., eau courante, électricité, réfrigérateur, ordinateur, connexion Internet, etc.) tend à augmenter en fonction du revenu et de la scolarité. Par ailleurs, il semble que plus la communauté est isolée géographiquement, moins les personnes qui y résident possèdent un ordinateur ou ont accès au service Internet. Les propriétaires sont proportionnellement plus nombreux à posséder une variété d'infrastructures et de commodités dans leur demeure.

Taille et qualité des habitations

En observant le tableau 2, on note que le pourcentage de personnes habitant dans un logement surpeuplé est demeuré similaire entre 2002 et 2008. Toutefois, la proportion de personnes vivant dans ces conditions tend à augmenter avec l'isolement géographique. Plus précisément, 24,1 % de la population de la zone 2 et 26,2 % de celle issue de la zone 3 habite un logement comptant plus d'une personne par pièce.

Tableau 2 : Taille du logement en 2008 (N = 19 068) et 2002 (N = 16 688)

Nombre de personnes par pièces	ERS 2008	ERS 2002
	%	%
Une personne ou moins par pièce †	71,0	88,3
Plus d'une personne par pièce (surpeuplement)	8,8	9,4
Valeur manquante †	20,2 *	2,3

†p < 0,001 (comparaison entre 2008 et 2002)

* La proportion de valeurs manquantes est très élevée. Les données doivent être utilisées avec prudence. Le haut pourcentage de valeurs manquantes en 2008 s'explique par des changements dans la façon de poser les questions concernant le nombre de personnes dans le ménage.

En 2003, Affaires autochtones et du Nord Canada estimait à 8 500 le nombre de logements additionnels requis pour répondre à la demande dans les communautés. En 2008, ce nombre était estimé à 20 000, ce qui représente une augmentation de 135 % de la demande de logement. En comparaison avec la population canadienne, dont 3 % habite un logement surpeuplé, la proportion des Premières Nations du Québec vivant cette réalité est trois fois plus importante (9 %). Dans les logements de bandes, ce taux atteint 13,3 %.

Quant à la qualité des logements, on remarque que 27,5 % de la population des Premières Nations du Québec vit dans une résidence nécessitant des réparations majeures en 2008. Comme le montre le tableau 2, il s'agit d'une légère augmentation comparativement à 2002 (24,7 %). Les besoins en matière de qualité des logements varient en fonction des zones d'isolement géographique. Alors que 19 % des personnes de la zone 1 vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, tel était le cas pour 42,4 % des personnes de la zone 2, 52,7 % des personnes de la zone 3 et 42,6 % de celles de la zone 4. En d'autres mots, ces proportions varient du simple au double selon les zones en question.

Tableau 3 : Qualité du logement en 2008 (N = 19 068) et 2002 (N = 16 688)

Ce logement nécessite-t-il des réparations?	ERS 2008	ERS 2002
	%	%
Oui, des réparations majeures	27,5	24,7
Oui, des réparations mineures †	25,3	29,1
Non, uniquement des travaux d'entretien (peinture, appareil de chauffage)	43,9	44,2
Ne sait pas, refus	3,4	2,0

†p < 0,05 (comparaison entre 2008 et 2002)

Moisissures

En ce qui concerne les moisissures, on constate également des écarts importants selon l'isolement géographique de la communauté. La zone 2, où l'on observe la plus grande proportion de personnes habitant un logement endommagé par les moisissures, semble particulièrement touchée.

Tableau 4 : Présence de moisissures dans les logements au cours de la dernière année selon la zone géographique en 2008 (N = 19 068) et 2002 (N = 16 688)

Présence de moisissures au cours des 12 derniers mois	Zone 1 (urbaine)	Zone 2 (rurale)	Zone 3 (isolée)	Zone 4 (difficile d'accès)
	%	%	%	%
Aucune moisissure	67,6	41,0	58,2	49,8
Présence de moisissures	28,7	54,0	40,9	44,9
Ne sait pas, refus	3,6	5,0	0,9	5,3

p < 0,001

La qualité de l'eau

Selon le Bureau du vérificateur général du Canada, les résultats de l'analyse de l'eau dans les communautés des Premières Nations seraient en deçà des normes et des recommandations pour la qualité de l'eau au Canada. Qui plus est, tel que le montre le tableau 5, 26,4 % de la population des Premières Nations du Québec considère que l'eau provenant de leur source principale n'est pas potable toute l'année.

Tableau 5 : Perception de la qualité de l'eau en 2008 (N = 19 068) et 2002 (N = 16 688)

À votre avis, l'eau provenant de votre principale source d'approvisionnement est-elle potable à l'année ?	ERS 2008	ERS 2002
	%	%
Oui	67,4	69,0
Non	26,4	27,1
Ne sait pas †	5,9	3,9
Refus	0,3	0,1

†p < 0,01 (comparaison entre 2008 et 2002)

Ce document constitue une synthèse du chapitre 2 de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec. Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre complet du rapport à l'adresse suivante : <http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/chapitre-2-logement-v2.pdf?sfvrsn=2>



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR